
PROJET DE DELIBERATION

Séance du 25 septembre 2025

DCM N° 25-09-25-5

Objet : Plan de transition écologique et demande de labellisation Territoire Engagé Transition Écologique (3 étoiles).

Dans le cadre de sa politique de transition énergétique, la Ville de Metz a mis en place un suivi et un management structuré au travers du référentiel développé par l'ADEME à savoir Territoire Engagé Transition Écologique.

Ce référentiel permet de déterminer des pistes d'amélioration pour aller plus loin encore dans ce domaine. C'est sur cette base qu'un plan de Transition écologique a été déterminé sur la période 2025- 2028 pour renforcer l'efficacité et la sobriété énergétiques, améliorer la qualité de l'air, augmenter la part des énergies renouvelables et optimiser la gestion de l'énergie et des ressources.

Ce plan de Transition écologique s'inscrit dans la démarche Territoire Engagé Transition Ecologique lancée par délibération (DCM N°24-03-28-5) du 28 mars 2024. Il est également constitutif des obligations réglementaires du Bilan d'Emission de Gaz à Effet de Serre réalisé en 2024 et auquel il se rattache.

Il s'articule autour des axes suivants :

- Un patrimoine sobre en énergie et adapté au climat futur
- Un territoire résilient par rapport aux risques naturels et énergétiques
- Des mobilités actives et décarbonées
- Une commande publique éco-exemplaire
- Un éco-aménagement de la ville
- Une organisation interne, une coopération et une communication au service de la Transition écologique

La démarche menée par la Ville de Metz en matière de Transition écologique va faire l'objet d'une évaluation par des experts externes mandatés par l'ADEME. Cette évaluation doit se dérouler fin 2025.

Un comité de pilotage annuel sera chargé du suivi et de l'évaluation du Plan de Transition écologique.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la démarche Territoire Engagé Transition Écologique développée par l'ADEME, qui permet de renforcer la politique de transition écologique de la collectivité,

VU la délibération du 28 mars 2024 n°24-03-28-5 relative au lancement de la démarche Territoire Engagé Transition Ecologique pour la ville de Metz,

CONSIDERANT l'importance de lutter contre le changement climatique, améliorer la qualité de l'air, adapter le territoire au changement climatique, réduire les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables et l'économie circulaire à la ville de Metz,

CONSIDERANT que la collectivité a établi un plan de Transition écologique pour la période 2025-2028 afin de lui permettre de poursuivre la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre ainsi que la réduction de ses impacts environnementaux,

CONSIDERANT que la démarche Territoire Engagé Transition Écologique est un outil structurant pour définir et piloter cette politique à long terme,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ADOPTER** le plan de Transition écologique pour la période 2025-2028 (plan d'action joint en annexe).
- **D'APPROUVER** la création d'un comité de pilotage chargé du suivi et de l'évaluation du Plan de Transition écologique.
- **DE SOLLICITER** la labellisation Territoire Engagé Transition Écologique 3 étoiles pour poursuivre la mise en œuvre de la transition écologique sur le territoire.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à finaliser, signer et déposer le dossier de demande de label Territoire Engagé Transition Écologique au nom de la collectivité auprès de la Commission Nationale du Label ou tout autre document connexe à cette demande.

Service à l'origine de la DCM : Transition énergétique et économie circulaire
Commissions : Commission Transition Ecologique et Cadre de Vie, Réunion de travail
Référence nomenclature «ACTES» : 8.8 Environnement



PLAN DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE VILLE DE METZ



SOMMAIRE

P.4 | MÉTHODE

p.5 | Éco-aménagement de la ville

p.6 | Un patrimoine sobre en énergie et adapté au climat futur

p.7 | Un territoire résilient par rapport aux risques naturels et énergétiques

p.8 | Des mobilités actives et décarbonées

p.9 | Une organisation interne facilitant le « réflexe » climat

p.10 | Une commande publique éco-exemplaire

p.11 | Coopération et communication au service de la transition écologique

Proposition de programme d'action à 3 ans (2028)

en vue de la labellisation Territoire Engagé
Transition Écologique (TETE) et constitutif
du BEGES réglementaire



MÉTHODE

01

■ ÉLABORATION RÉGLEMENTAIRE

Méthode d'élaboration d'un plan de transition réglementaire dans le cadre du Bilan d'Émission de Gaz à Effet de Serre (BEGES).

02

■ IDENTIFICATION DES POSTES

Identification des postes importants d'émissions de GES induits par la Ville.

03

■ ANALYSE DES ACTIONS

Identification des actions déjà réalisées et des axes d'améliorations (analyse du référentiel TETE).

04

■ ÉCHANGES COLLABORATIFS

Échanges avec les services et atelier sur les actions transversales le 11 mars 2025.



ÉCO-AMÉNAGEMENT DE LA VILLE

DÉJÀ PROGRAMMÉ

- ✓ Charte écoquartier
- ✓ Réutilisation de friches
- ✓ Plantation d'arbres
- ✓ Végétalisation des cours d'écoles

NOUVEAU

- ⊕ Aménagement : Approche Analyse du Cycle de Vie (ACV) / Haute Qualité Environnementale (HQE) Aménagement pour les prochaines ZAC.
- ⊕ Critères environnementaux dans les cahiers des charges de cession de terrain (matériaux, biodiversité, gestion de l'eau, mobilité douce, % minéralisation) et pour le choix des projets.
- ⊕ Urbanisme : opérations sur les quartiers avec îlots de chaleur urbains identifiés dans la cartographie : voirie, toiture, espaces publics (en cours quartier de la Patrotte).

OBJECTIF 2030

100% des constructions neuves certifiées NF Habitat HQE pour toutes les opérations de construction, mettant en avant les gains financiers auprès des promoteurs et les avantages en qualité de vie auprès des habitants.

OBJECTIFS COMPLÉMENTAIRES PROPOSÉS :

Développer la canopée urbaine avec des espaces arborés de qualité, favorisant l'ombre, l'infiltration des eaux pluviales et la biodiversité en ville

Baisse de l'impact carbone des ZAC de 30% par rapport à un scénario sans HQE (estimation des gains permis par HQE Aménagement)



UN PATRIMOINE SOBRE EN ÉNERGIE ET ADAPTÉ AU CLIMAT FUTUR

DÉJÀ PROGRAMMÉ

- ✓ Audits énergétiques
- ✓ Développement du photovoltaïque sur les toitures municipales
- ✓ LED sur l'éclairage public
- ✓ Stratégie de rénovation énergétique d'ici 2026
- ✓ Schéma directeur immobilier énergétique (SDIE) d'ici 2026

NOUVEAU

- + Sobriété des usages (eau, chauffage, climatisation, électricité) : fixer des objectifs énergétiques par bâtiment et animer la mise en place d'éco-gestes suffisants pour les atteindre.
- + Favoriser l'autoconsommation collective et individuelle par le déploiement d'énergies renouvelables sur le bâti municipal
- + Adaptation des bâtiments municipaux au réchauffement climatique
- + Réemploi (lien avec filière étudié par EMM) :
 - Systématiser les diagnostics déchets-réemploi pour chaque rénovation lourde
 - Identifier 1 à 2 opérations pour en faire des projets pilotes en matière de réemploi des matériaux
 - Intégrer dans les marchés publics des exigences sur le taux de réemploi, et expérimenter des chantiers avec un taux supérieur au taux réglementaire (lien avec le SPASER)Sobriété des usages (eau, chauffage, climatisation, électricité)

-75%

RÉDUCTION GES

Objectif existant de réduction des émissions de gaz à effet de serre

-80%

RÉDUCTION GES

Proposition d'objectif de réduction d'émissions de GES d'ici 2030 (patrimoine)

-10%

ÉCONOMIE D'EAU D'ICI 2030

Proposition d'objectif de réduction de consommations d'eau potable

1 à 2

OPÉRATIONS PIONNIÈRES

Proposition d'objectif en matière de réemploi des matériaux



UN TERRITOIRE RÉSILIENT PAR RAPPORT AUX RISQUES NATURELS ET ÉNERGÉTIQUES

DÉJÀ PROGRAMMÉ

- ✓ 2025 : renouvellement des 2 délégations de service public, des RCU (objectif d'accroître le taux d'énergies renouvelables à 72-73%)
- ✓ Poursuite de la mise en place du Plan de gestion des eaux pluviales avec l'Agence de l'eau Rhin Meuse
- ✓ Récupération des déchets (terre) des cimetières
- ✓ Renouvellement du contrat de performance énergétique des 4 piscines municipales

NOUVEAU

- + Renforcer la culture du risque (exercices risques, implication des citoyens et des associations sur la prévention, mémoire du risque, réserve citoyenne de sécurité civile...) – en lien avec la stratégie d'adaptation en cours par EMM, sur les sujets liés au climat (inondation, canicules, sécheresses...).
- + Renforcer la gestion naturelle des espaces verts dans les cimetières
- + Proposition : expérimenter des modèles de tarification incitative de la chaleur avec UEM
- + Développer le rafraîchissement par le réseau de chaleur ou la géothermie

60%

COURS D'ÉCOLES ADAPTÉES

Objectif 2026 : adaptation à la chaleur et/ou végétalisation

-13%

BÂTI MUNICIPAL

Proposition d'objectif de baisse des consommations d'énergie du patrimoine bâti municipal en 2030 (par rapport à 2019)

33%

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Objectif 2030 dans le mix énergétique du territoire messin

-10%

EAU POTABLE

Proposition d'objectif de baisse de consommations d'eau potables d'ici 2030



DES MOBILITÉS ACTIVES ET DÉCARBONÉES

DÉJÀ PROGRAMMÉ

✓ **Véhicules électriques :**
33 berlines et 4 utilitaires supplémentaires en remplacement de véhicules thermiques (fin 2025)

✓ **Logistique urbaine durable :**
développement avec des véhicules propres, un espace de logistique urbaine, un forfait colis à vélo

✓ **Transports en commun :**
3^{ème} ligne de BHNS en 2025

✓ **Zone à Trafic Limité :**
Expérimentation Zone à Trafic Limité (ZTL) rue des Allemands

NOUVEAU

Actions portées par la Ville :

- + Plan de mobilité employeur
- + Programmer une réduction du parc de véhicules motorisés de la Ville (au fil du renouvellement)
- + Améliorer l'accueil des agents municipaux pour les modes actifs. Tester une limitation du nombre de places de stationnement voiture prévus pour les agents sur les lieux de travail et lieux d'accueil du public (désimperméabiliser, conversion en places vélo...)

Actions à développer avec les services de la Métropole :

- + Inciter à la mobilité durable lors des rendez-vous avec les services municipaux
- + Aider au parcours mobilité pour l'accès aux événements et lieux publics
- + Utiliser la tarification de stationnement pour favoriser la mobilité durable
- + Améliorer la sécurité des voies cyclables via la compétence espaces publics et stationnement (ex : conversion de places de stationnement, passage à sens unique...)
- + Rues aux écoles et Plan de déplacements écoles

5%

PART MODALE VÉLO

Objectif existant à l'échelle de la Ville
(PDU)

+10%

ENFANTS À VÉLO/PIED

Proposition d'objectif d'augmentation
pour l'accès à l'école

+10%

USAGERS SERVICES PUBLICS

Proposition d'objectif d'augmentation



UNE ORGANISATION INTERNE FACILITANT LE « RÉFLEXE » CLIMAT

FORMATION ET CULTURE

DÉJÀ PROGRAMMÉ

- ✓ Plan de formation pour l'évolution des métiers et des pratiques.

NOUVEAU

- ✓ Créer une culture interne commune des connaissances et actions sur la transition écologique.
- ✓ Formation des élus.

BUDGET VERT

DÉJÀ PROGRAMMÉ

- ✓ Réalisation d'un « budget vert » (annexe verte au budget début 2025).

NOUVEAU

- ✓ Systématiser la démarche « budget vert » lors de l'élaboration du budget prévisionnel (en amont, pour aider aux arbitrages budgétaires) ; piloter son budget vert annuellement pour s'assurer d'une augmentation du % favorable et une baisse du % ou des projets favorables.

COOPÉRATION INTERSERVICES

NOUVEAU

- ✓ Renforcer la coopération interservices pour accélérer la diffusion de la culture transition écologique. Pilotage interne sur les objectifs climat-énergie en revue de gestion puis définition d'objectifs climat-énergie dans les feuilles de route de chaque direction, voire dans les fiches de postes.

SOUTIEN FINANCIER ET ORGANISATIONNEL

NOUVEAU

- ✓ Éco-conditionner les soutiens financiers de la Ville.
- ✓ Organiser et valoriser la contribution des agents aux objectifs transition écologique. (rôle du M2D2).

OBJECTIF PROPOSÉ

**100% du budget « neutre » ou favorable
(méthode budget vert) d'ici 2030.**



UNE COMMANDE PUBLIQUE ÉCO-EXEMPLAIRE

DÉJÀ PROGRAMMÉ

- ✓ Assurer une mise en oeuvre effective du SPASER et un lien avec les fournisseurs pour des exigences renforcées et respectées.

NOUVEAU

- ⊕ Intégrer des spécifications techniques dans les cahiers des charges en plus du poids du critère environnemental dans le marché et demander la fourniture du bilan GES des produits/services achetés dans les appels d'offres

RAPPEL OBJECTIFS EXISTANTS

100%

MARCHÉS AVEC PRESCRIPTIONS

Marchés de la Ville avec prescriptions environnementales et/ou clauses sociales

100%

MARCHÉS AVEC ACV

Marchés de travaux de construction neuve ou de rénovation faisant l'objet d'une ACV (SPASER)

30%

PRODUITS ÉCO-LABELLISÉS

Dépenses de fournitures portant sur des produits porteurs d'un éco-label (SPASER)

15%

FOURNISSEURS ESS

Fournisseurs issus du secteur de l'Économie Sociale et Solidaire (SPASER)



COOPÉRATION ET COMMUNICATION AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

MOBILISATION SCOLAIRE

DÉJÀ PROGRAMMÉ

- ✓ Mobilisation des écoliers et parents dans le cadre des rues aux écoles.
- ✓ Mobilisation des scolaires sur la transition écologique.

PARTICIPATION CITOYENNE

NOUVEAU

- ✓ Mieux intégrer les usagers dans la conception de projet (concertation, coconstruction).
- ✓ Adapter les actions de communication aux habitants.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES

NOUVEAU

- ✓ Mobiliser et soutenir les commerçants et entreprises messins engagés dans la transition écologique.
- ✓ Renforcer le rôle du CCAS dans la lutte contre la précarité énergétique.

AMBASSADEURS LOCAUX

NOUVEAU

- ✓ Renforcer la conduite du changement des habitants en s'appuyant sur des « ambassadeurs » locaux au sein des quartiers : les former sur les sujets de transition, en faire des relais, collecter leur opinion, coconstruire des solutions (ex : convention citoyenne locale sur des projets).

PRATIQUES DURABLES

DÉJÀ PROGRAMMÉ

- ✓ Éco-labelisation du marché de Noël.

NOUVEAU

- ✓ Systématiser la démonstration des pratiques durables dans tous les événements messins (mobilité, alimentation...) pour toucher plus largement la population.

OBJECTIFS EXISTANTS

75% des enfants scolarisés sensibilisés à l'environnement et au développement durable à la fin de leur scolarité dans le premier degré d'ici 2026.

100% des événements sont des manifestations éco-labelisées d'ici 2030.

RÉDACTION ET CONCEPTION
Direction de la transition
écologique

RÉALISATION ET IMPRESSION
Communication interne
et reprographie / Ville de Metz

DATE DE PUBLICATION
Septembre 2025

